



## Rupture de contrat conventionnelle

Par **claudie68**, le **09/06/2016** à **20:22**

Bonjour,

Ayant entendu des rumeurs de licenciement de la part de clients, j'ai décidé de prendre rdv avec mes gérants... Effectivement ceux ci veulent faire une rupture de contrat à l'amiable.... Il ne me laissent guere le choix car si je refuse ils me licencieront à la moindre faute.... Que dois je faire ? accepter la rupture ou attendre un éventuel licenciement....

Par **P.M.**, le **10/06/2016** à **10:12**

Bonjour,

Vous pourriez attendre le licenciement et ainsi s'il n'a pas réellement de cause réelle et sérieuse, cela vous permettrait de le contester ensuite la décision vous appartient...

Si vraiment l'employeur pouvait vous licencier, je ne vois pas pourquoi il vous proposerait une rupture conventionnelle à moins que vous obteniez une forte voire très forte indemnité...

Par **claudie68**, le **10/06/2016** à **11:28**

Merci de votre réponse... J'ai eu bcp d'arret de travail (2 déces, coupure du doigts) qui on perturbé le fonctionnement de l'entreprise (3 salariées, 2 gerants)...

Je ne sais pas qu'elle option choisir... accepter leur proposition à l'amiable et partir en tout bien tout honneur ou attendre un licenciement et engager des procédures à leur égards....

Par **P.M.**, le **10/06/2016** à **11:39**

En tout cas, personne ne peut prendre la décision à votre place...